PRIX "AMIRAL DAVELUY"

CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE LA MARINE
cesm.marine.defense.gouv.fr/

1. Présentation.

Créé par le chef d'état-major de la marine (CEMM) en 1996, le prix « Amiral Daveluy » récompensait jusqu'en 2013 des travaux de recherche et de réflexion à caractère historique, géopolitique et juridique dans les domaines de la pensée navale et du fait maritime.

Il comporte depuis une composante en sciences de l'ingénieur (techniques navales, biologie marine, océanographie…) et une composante en sciences humaines (droit, histoire, géopolitique…) qui récompensent les travaux universitaires ou des grandes écoles.

Dans le cadre de ce prix, le CESM s'est associé avec d'autres organismes :
- l'Ecole navale ;
- l'Ecole centrale de Nantes ;
- l'université Paris I Panthéon-Sorbonne ;
- l'université Paris IV Paris-Sorbonne.

A titre d'exemple, les travaux suivants furent récompensés lors d'années précédentes :
« Le principe de la liberté des mers à l'époque actuelle » - *Thèse de doctorat de droit* ;
« La bataille de Minorque » - *Mémoire de master d'histoire* ;
« La Marine nationale, lien privilégié des rapports franco-africains » - *Mémoire de master de géopolitique.*

Le règlement du prix « Amiral Daveluy » est accessible en permanence sur le site institutionnel du CESM : cesm.marine.defense.gouv.fr

2. Règlement.

Article 1.

Le prix « Amiral Daveluy », créé par le chef d'Etat-major de la Marine, est destiné à susciter, encourager et promouvoir des travaux de recherche et de réflexion faisant progresser les connaissances dans les domaines maritimes et navals. Il comporte deux sections, l'une regroupant les sciences humaines (droit, géopolitique, histoire, géographie…), l'autre regroupant les sciences de l'ingénieur (techniques navales, biologie, océanographie…).

Article 2.

Les travaux concourant pour l'attribution du prix sont rédigés en français. Le CESM peut toutefois décider, à titre exceptionnel et après consultation du jury, de la recevabilité d'un travail en anglais. Dans ce cas, les soumissions doivent s'accompagner d'une justification de l'emploi de la langue anglaise et comprendre une synthèse en langue française du niveau d'une publication dans la presse scientifique française. Les travaux soumis à candidature doivent avoir été soutenus et reçus par un jury universitaire ou de grande école, dans les deux ans précédant la candidature. Les travaux conduits dans l'optique d'une habilitation à diriger les recherches (HDR) ne sont pas admis.

Article 3.

Attribué annuellement, le prix « Amiral Daveluy » peut récompenser : - une thèse de doctorat en sciences humaines ; - une thèse de doctorat en sciences de l'ingénieur ; - deux mémoires de master en sciences humaines ; - deux mémoires de master en sciences de l'ingénieur.

Article 4.

Les membres du jury sont nommés par le CESM. Le président du jury est assisté de deux assesseurs, un pour chacune des branches du prix (sciences humaines et sciences de l'ingénieur). Au sein des deux jurys, le président a voix prépondérante en cas d'égalité de vote entre deux candidats.

Article 5.

Les travaux restent propriété de leur auteur. Le CESM propose toutefois aux travaux récompensés une publication numérique sur son site Internet.

Article 6.

Pour les travaux récompensés, les dotations s'élèvent à : - 3 000 € pour chacune des thèses ; - 1 000 € pour chacun des mémoires. Le jury peut décider qu'aucun mémoire ou thèse ne rejoint les critères d'excellence dans l'une des catégories. Dans ce cas, il se réserve le droit de redistribuer ou non les dotations aux lauréats des autres catégories.

Article 7.

Les travaux doivent parvenir au CESM au plus tard le 31 janvier (échéance modulable en fonction des arrivées, sur décision du président du jury) pour une attribution au printemps suivant. Les documents obligatoires à fournir au CESM sont : - un Curriculum Vitae sommaire (une copie papier et une copie numérique) ; - un résumé du travail (1 – 2 pages maximum – une copie papier et une copie numérique) ; - le travail en intégralité (thèse ou mémoire – une copie papier et une copie numérique). Les travaux en langue anglaise doivent également comprendre les documents demandés à l'article 2. Seul le travail dans son intégralité est examiné par le jury. Le CV et le résumé ne sont donnés qu'à titre indicatif aux fins de présentation des candidats et de leurs travaux.

3. Critères d'attribution.

En plus des critères scientifiques retenus par le jury, les travaux sont évalués selon :
- leur présentation générale (forme, clarté du style, orthographe…) ;
- la pertinence et la solidité de leur contenu (bibliographie, références, démonstrations, validité des arguments, analyses, actualité des faits…) ;
- leur intérêt pour la Marine nationale et le monde maritime (applicabilité pour la Marine, actualité du sujet, caractère novateur du sujet étudié, approche originale…).

4. Dossier de candidature.

Pour postuler, il suffit d'envoyer par courrier postal et par courrier électronique les documents demandés à l'article 7 du règlement,
- à l'adresse postale suivante :

Centre d'études stratégiques de la marine
Cellule Prix Daveluy
Case 08
1, place Joffre
75700 Paris SP 07

- à l'adresse électronique suivante : daveluy.cesm@gmail.com